

# CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE LA SARL APTAE SOLUTIONS

## 1 – OBJET – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales sont applicables à l'ensemble des prestations réalisées par la société APTAE SOLUTIONS. Toute commande de prestations par le client à la société APTAE SOLUTIONS emporte l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales, qui prévalent en outre sur tout document émanant du client, y compris ses éventuelles propres Conditions Générales d'Achat.

Il ne pourra être dérogé aux présentes que dans le cadre de Conditions Particulières, dûment convenues entre le client et APTAE SOLUTIONS et signées par cette dernière.

## 2 - COMMANDE

Les offres commerciales émises par la société APTAE SOLUTIONS demeurent valables pendant une durée de QUATRE-VINGT-DIX (90) jours à compter de leur date d'émission.

La société APTAE SOLUTIONS tient par ailleurs à la disposition de sa clientèle ses barèmes de prix sur simple demande.

Tout devis retourné à la société APTAE SOLUTIONS signé par le client, accompagné des présentes Conditions Générales dûment datées et signées et d'un chèque d'acompte d'un montant égal à TRENTE POUR CENT (30%) du montant total TTC des prestations commandées (hors prestations mensualisées), sera considérée comme ferme et définitive par la société APTAE SOLUTIONS. Elle ne pourra en conséquence être modifiée qu'avec l'accord exprès et écrit de cette dernière, et toute modification sera susceptible d'entraîner une modification du prix initialement convenu entre les parties. Sauf autrement convenu entre les parties, aucune commande ne saurait être acceptée par la société APTAE SOLUTIONS si elle n'est pas accompagnée du chèque d'acompte ci-dessus indiqué.

## 3 –PRESTATIONS EXECUTEES PAR LA SOCIETE APTAE SOLUTIONS – CONFORMITE – PLANNINGS DE REALISATION

Toutes les prestations exécutées par la société APTAE SOLUTIONS, quelle que soit la nature de ces prestations, sont conformes aux besoins identifiés par le client, tels que résultant à la fois du cahier des charges remis par le client à la société APTAE SOLUTIONS et de l'offre émise par cette dernière, acceptée par lui à l'occasion de la passation de la commande. Toute modification ou nouvelle demande du client entraînera la facturation de prestations supplémentaires.

Sauf autrement convenu entre les parties, tous les délais communiqués par la société APTAE SOLUTIONS n'ont qu'une valeur indicative.

Dans tous les cas où les parties conviennent de délais d'exécution ayant un caractère contraignant, et en cas de non-atteinte des objectifs résultant du non-respect, par le client, des obligations mises à sa charge, la société APTAE SOLUTIONS ne sera plus tenue par les délais initialement stipulés.

## 4 – PAIEMENT – CONDITIONS DE PAIEMENT

### 4.1 GENERALITES

Les prestations de la société APTAE SOLUTIONS sont facturées au client aux tarifs en vigueur au jour de la commande, tels que résultant, notamment, des devis élaborés sur les instructions du client. Les tarifs incluent, sauf mention contraire expresse dans les Conditions Particulières, les éventuels frais liés à l'installation et la mise en service des applications, logicielles ou non, et plus généralement des solutions informatiques, chez le client. Sauf autrement convenu entre les parties, les tarifs s'entendent hors taxe et hors frais de déplacement. Les frais de déplacement sont facturés au client soit sur la base d'un remboursement du titre de transport utilisé par le ou les prestataires de la société APTAE SOLUTIONS, soit sur la base du barème fiscal en vigueur au jour où le déplacement est effectué.

Toute commande de prestations spécifiques donnera lieu à l'établissement d'un devis par la société APTAE SOLUTIONS, au vu duquel le client passera ou non commande. Sauf conditions particulières expressément convenues entre les parties, les prestations seront facturées au client de la façon suivante :

Versement lors de la commande, par le client à la société APTAE SOLUTIONS, d'un acompte d'un montant égal à TRENTE POUR CENT (30%) du montant total de la commande. Le solde sera versé par le client à la livraison des prestations commandées, matérialisée par la signature du procès-verbal de réception.

### 4-2 LICENCES – PRESTATIONS DE MAINTENANCE ET D'HEBERGEMENT

Les prestations de la société APTAE SOLUTIONS résultant des licences concédées aux clients, les prestations de maintenance, d'hébergement proposées par la société APTAE SOLUTIONS, ainsi que, plus généralement, toutes les prestations à exécution successive proposées par la société APTAE SOLUTIONS, seront facturées soit mensuellement soit annuellement aux clients et réglées par eux par prélèvement bancaire, au terme convenu.

Lors de la passation de la commande, le client renverra en conséquence à la société APTAE SOLUTIONS l'autorisation de prélèvement remise par cette dernière, dûment datée et signée.

### 4-3 – DELAIS DE PAIEMENT - DEF AUT DE PAIEMENT – PENALITES DE RETARD

A l'exception de l'acompte dû par le client à la commande, dont le paiement est exigible par la société APTAE SOLUTIONS avant toute exécution des prestations commandées, et sauf autrement convenu dans les Conditions Particulières, les factures adressées par la société APTAE SOLUTIONS au client doivent être réglées par ce dernier dans un délai qui ne saurait excéder TRENTE (30) jours à compter de la date de la facture.

**En cas de non-paiement comme en cas de retard de paiement, la société APTAE SOLUTIONS appliquera des pénalités de retard à un taux égal à TROIS (3) fois le taux de l'intérêt légal. De telles pénalités seront exigibles par la société APTAE SOLUTIONS, sans qu'aucun rappel au client ne soit nécessaire, conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de Commerce.**

**En cas de procédure de recouvrement, tous les frais encourus seront supportés par le client, en sus des intérêts stipulés.**

**De même, tout retard et/ou défaut de paiement par le client entraînera la coupure, par la société APTAE SOLUTIONS, de tout accès du client aux outils et/ou applicatifs web, aux éventuelles solutions logicielles qui lui sont concédées en licence, aux sites Internet développés pour lui et, plus généralement, à toute solution objet de la commande passée par le client.**

## 5 - CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

**Nonobstant toute cession de droits expressément convenue entre les parties au sein des Conditions Particulières, la société APTAE SOLUTIONS se réserve la pleine propriété de l'ensemble des livrables commandés et remis au client, quels qu'en soient les supports, matériels ou non, ainsi que des applications informatiques, quels qu'en soient les supports, développées par elle, et ce, jusqu'au paiement intégral de leur prix par le client.**

**La simple remise d'effets de paiement par le client (tels que chèques, traites, lettres de change...) ne sera jamais considérée comme valant règlement du prix. Seul leur encaissement effectif par la société APTAE SOLUTIONS sera dès lors considéré comme valant complet paiement du prix.**

## 6 – APPLICATIONS LOGICIELLES/SOLUTIONS INFORMATIQUES : NON CESSION DES DROITS

La société APTAE SOLUTIONS demeure, sauf accord spécifique expressément stipulé entre les parties, l'unique propriétaire des codes source des applications logicielles qu'elle peut être amenée à développer pour les clients. La société APTAE SOLUTIONS pourra, dès lors, librement développer de nouvelles applications à partir des codes source desdites applications et en autoriser l'usage par des tiers, sans que le client ne puisse revendiquer quelque droit que ce soit.

De son côté, le client a un droit d'usage, limité à l'objet de sa commande, du ou des applications et/ou solutions informatiques soit installées par la société APTAE SOLUTIONS sur ses matériels, soit auxquelles cette dernière lui donne accès en mode SaaS. Il s'engage à les utiliser dans le strict respect des droits de cette dernière. Le client s'interdit ainsi notamment de dupliquer la ou lesdites applications logicielles et/ou solutions informatiques sans l'accord express préalable et écrit de la société APTAE SOLUTIONS, d'y apporter quelque modification que ce soit et de les transmettre en tout ou partie et de quelque façon que ce soit (cession, licence...) à tout tiers y compris ses propres filiales, sociétés sœurs, société mère...

## **7 – DESIGN, GRAPHISME, CONTENUS REDACTIONNELS : CESSIION DES DROITS**

Sauf mention contraire et sous réserve des stipulations de l'article 6 ci-dessus, la société APTAE SOLUTIONS cède au client l'ensemble des droits de propriété intellectuelle qu'elle détient sur les « CREATIONS » commandées par le client. Par « CREATIONS », on entend l'ensemble des éléments graphiques, visuels, l'ensemble des textes et plus généralement tous les éléments de personnalisation des applications et/ou solutions informatiques objet de la commande du client et spécialement créés pour lui par la société APTAE SOLUTIONS. Pour tous les contenus fournis au client par la société APTAE SOLUTIONS, non créés par cette dernière et sur lesquels cette dernière ne détient que des droits d'utilisation (illustrations issues de banques d'images...), le client ne saurait en revanche prétendre à une quelconque cession de droits, la société APTAE SOLUTIONS n'étant pas en mesure de céder plus de droits qu'elle n'en détient.

La présente cession emporte, au profit du client, cession du droit de représentation et du droit de reproduction sur les CREATIONS réalisées par la société APTAE SOLUTIONS et ce, quel que soit leur mode de diffusion et/ou leur support de reproduction. La présente cession est convenue au profit du client pour le monde entier et pour la durée légale des droits d'auteur, en ce compris les éventuelles prolongations.

Le client s'engage toutefois à respecter les attributs de droit moral détenus par la société APTAE SOLUTIONS sur les CREATIONS. Il s'engage ainsi à ne pas porter atteinte à l'intégrité des CREATIONS de la société APTAE SOLUTIONS, à ne pas les modifier, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, sans l'accord express préalable et écrit de la société APTAE SOLUTIONS, à ne pas les exploiter dans un contexte et/ou un environnement contraires aux bonnes mœurs ou dégradant, à toujours faire figurer sur les CREATIONS, selon des modalités pratiques qui seront convenues au cas par cas entre les parties, la mention de copyright suivante : ©aptae.solutions.

## **8 - DELAIS / LIVRAISON**

Les délais de livraison mentionnés sur le planning joint à la commande passée par le client sont, sauf mention contraire expresse et écrite validée par l'ensemble des parties, donnés par la société APTAE SOLUTIONS à titre indicatif. Les éventuels retards ne sauraient donc nullement justifier un refus de livraison ou un quelconque retard de paiement de la part du client, ni encore une demande d'indemnité quels qu'en soient le fondement et/ou le montant.

## **9 – GARANTIE – RESPONSABILITE – LIMITATIONS DE RESPONSABILITE**

### **9-1 RESPONSABILITE ET GARANTIE DE LA SOCIETE APTAE SOLUTIONS : APPLICATIONS LOGICIELLES ET/OU SOLUTIONS INFORMATIQUES**

La société APTAE SOLUTIONS s'engage à mettre en œuvre tous les moyens que le client peut légitimement attendre d'un professionnel de son secteur d'activités, pour livrer au client des prestations conformes aux besoins exprimés par ce dernier préalablement à la commande.

La société APTAE SOLUTIONS s'engage à faire ses meilleurs efforts pour assurer le bon fonctionnement, dans des conditions normales d'exploitation, des applications logicielles et/ou des solutions informatiques mises à disposition du client - que ce soit sous forme de licence ou en mode SaaS - et à lui proposer des services de formation, d'accompagnement et/ou de maintenance adaptés à ses besoins. La présente garantie de fonctionnement est consentie au client pour une durée de SIX (6) mois à compter de la signature, par le client, du procès-verbal de réception ou de tout autre document et/ou correspondance attestant de la bonne réception des prestations et/ou des livrables par le client. Au titre de la présente garantie, la société APTAE SOLUTIONS s'engage à intervenir dans un délai maximal de SOIXANTE-DOUZE HEURES (72h) en cas de dysfonctionnement bloquant identifié par le client, et dans un délai maximal de QUATRE-VINGT-SEIZE HEURES (96h) en cas de dysfonctionnement non-bloquant. Les délais ci-avant stipulés seront calculés à compter de la réception, par la société APTAE SOLUTIONS, de la notification écrite du client expliquant le dysfonctionnement. Le client est toutefois expressément informé du fait que la résolution du dysfonctionnement identifié par lui, peut nécessiter un délai supérieur à ceux stipulés ci-dessus.

Par « dysfonctionnement bloquant », on entend : tout dysfonctionnement ne permettant pas l'achèvement des process définis par les solutions en place. Tout dysfonctionnement ne rentrant pas dans cette définition sera considéré comme non bloquant.

La société APTAE SOLUTIONS s'engage, en cas de dysfonctionnement bloquant, à favoriser la recherche d'une solution de contournement, permettant au client d'accéder à ses services et/ou données, dans l'attente de la résolution du dysfonctionnement en cause.

En dehors de la période de garantie ci-dessus stipulée, la société APTAE SOLUTIONS pourra fournir aux clients, sur demande de ces derniers, des prestations de maintenance – qu'il s'agisse de maintenance corrective ou d'infogérance - dans des conditions spécifiquement convenues entre eux et aux tarifs en vigueur au jour de la commande.

### **9-2 RESPONSABILITE ET GARANTIE DE LA SOCIETE APTAE SOLUTIONS : PRESTATIONS D'HEBERGEMENT**

Pour toutes les prestations liées à l'hébergement des données du client, ainsi que des applications logicielles et/ou des solutions informatiques commandées par ce dernier, la société APTAE SOLUTIONS appliquera au client les conditions contractuelles convenues avec l'hébergeur choisi par elle.

La société APTAE SOLUTIONS s'engage à faire appel aux services d'hébergeurs apportant toutes les garanties de sécurité et de confidentialité répondant aux besoins du client. Elle s'engage en outre à assurer la mise en place des éléments de la base technique permettant de réaliser les prestations d'hébergement des données et/ou applicatifs du client chez l'hébergeur.

En cas d'hébergement pris en charge par le client, la société APTAE SOLUTIONS s'engage, lorsque cela s'avère nécessaire, à assurer la mise en place de la base technique ci-dessus visée sur les serveurs du prestataire retenu par le client.

### **9-3 RESPONSABILITE DE LA SOCIETE APTAE SOLUTIONS ET DU CLIENT : PRESTATIONS DE FORMATION**

Dans le cadre de ses activités, la société APTAE SOLUTIONS est amenée à dispenser des formations à ses clients, portant sur les outils et solutions informatiques qu'elle a développés pour eux. La société APTAE SOLUTIONS garantit à ses clients qu'elle est agréée « Organisme de formation ».

Sauf autrement convenu avec le client, les prestations de formation se dérouleront dans les locaux du client, à partir des matériels informatiques de ce dernier.

Au minimum une semaine avant la date convenue entre les parties pour la formation, le client s'engage à confirmer à la société APTAE SOLUTIONS l'ensemble des informations utiles concernant les participants : nombre, identité, niveau de formation ainsi que toute information sollicitée par la société APTAE SOLUTIONS.

Pendant toute la durée de la session de formation convenue entre les parties, le client s'engage à mettre à la disposition de la société APTAE SOLUTIONS : les ressources matérielles et logicielles telles que décrites par la société APTAE SOLUTIONS.

La société APTAE SOLUTIONS ne saurait être tenue pour responsable des difficultés survenant à l'occasion des formations qu'elle dispense et découlant d'informations inexacts communiquées par le client. De même, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement de tout ou partie des matériels informatiques du client à partir desquels la formation est dispensée, non expressément lié aux manipulations qu'elle a pu être amenée à faire pendant la formation en cause.

Le client s'engage à dégager de la production l'ensemble du personnel participant à la formation dispensée par la société APTAE SOLUTIONS et ce, pendant toute la durée de la formation. Il garantit à la société APTAE SOLUTIONS qu'il a bien souscrit toutes les assurances nécessaires couvrant l'ensemble des activités se déroulant dans ses locaux, en ce comprises les éventuelles sessions de formation. Il garantit en conséquence la société APTAE SOLUTIONS contre tout dommage qu'elle pourrait subir et résultant des personnels humains, équipements, matériels et/ou machines présents dans ses locaux, qu'ils soient ou non manipulés par la société APTAE SOLUTIONS à l'occasion desdites formations.

Le client assume l'entière responsabilité des informations qu'il communique à la société APTAE SOLUTIONS.

L'ensemble des participants à la formation dispensée par la société APTAE SOLUTIONS demeure, pendant toute la durée de la formation, sous la seule autorité hiérarchique de son employeur habituel. La société APTAE SOLUTIONS ne saurait donc être tenue pour responsable de leurs agissements et des conséquences, en particulier dommageables, qui pourraient en découler.

De même, le client demeure le seul responsable, pendant toute la durée de la formation dispensée, de la mise en application et du respect des consignes de sécurité au sein de son établissement, et par son personnel participant à la formation, ainsi que du port, par ledit personnel, des équipements de protection individuels nécessaires au sein de cet établissement.

### **9-4 LIMITATIONS DE RESPONSABILITE**

La garantie précisée à l'article 9-1 ci-dessus ne saurait recevoir application si le client apporte des modifications aux CREATIONS/livrables de toutes sortes réalisés par la société APTAE SOLUTIONS, que ces modifications soient apportées directement par le client ou par l'intermédiaire d'un tiers missionné par lui à cette fin.

La société APTAE SOLUTIONS ne saurait être tenue responsable des difficultés de transmission des données reposant sur des lignes de communication fournies par des sociétés tierces.

La société APTAE SOLUTIONS ne connaissant pas le contenu des données du client dont elle n'assure pas l'hébergement ou dont elle sous-traite l'hébergement à un tiers, elle ne saurait en assumer la responsabilité

Le client est pleinement informé que la société APTAE SOLUTIONS ne détient pas l'agrément prévu aux articles R 1111-9 et suivants du Code de la Santé Publique et qu'elle n'est donc pas habilitée à héberger des données de santé à caractère personnel.

## 9-5 RESPONSABILITE DU CLIENT

Le client s'engage à se conformer aux prescriptions émises par la société APTAE SOLUTIONS dans le cadre des prestations objet des présentes Conditions Générales, notamment relatives à la compatibilité des applications logicielles et/ou des solutions informatiques proposées par la société APTAE SOLUTIONS avec celles utilisées par le client. Tout dysfonctionnement des solutions proposées par la société APTAE SOLUTIONS, résultant du non-respect des prescriptions émises par APTAE SOLUTIONS demeurera de l'entière responsabilité du client.

Le client garantit à la société APTAE SOLUTIONS que les données qu'il transmet, notamment en vue de leur hébergement, traitement et stockage, n'enfreignent aucun texte réglementaire ou légal. En tout état de cause, le client demeure seul responsable du contenu desdites données, de quelque nature qu'elles soient et quels qu'en soient les supports.

Le client assume l'entière responsabilité de l'ensemble des éléments qu'il communique à la société APTAE SOLUTIONS dans le cadre de l'exécution des présentes. Il garantit en outre à la société APTAE SOLUTIONS qu'il est bien titulaire des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, marque, dessin ou modèle...) sur les éléments qu'il remet à la société APTAE SOLUTIONS dans le cadre des présentes ou, à tout le moins, qu'il détient l'accord express des titulaires de droits sur lesdits éléments, de quelque nature qu'ils soient, destinés à être utilisés, diffusés et/ou reproduits dans le cadre des prestations commandées.

Cette autorisation portera obligatoirement sur le droit d'utilisation et de reproduction desdits éléments sur tout support de données, numérique ou non, tel que clé USB, disque dur d'ordinateur, logiciel, base de données, site Internet ou quelque autre support de données que ce soit et ce, dans le cadre de l'exécution des prestations commandées par le client.

Au vu des stipulations précédentes, tout litige portant sur l'utilisation d'œuvres et/ou de marques déposées et sur leur reproduction sera de la responsabilité exclusive du client.

Le client s'engage ainsi à garantir la société APTAE SOLUTIONS contre toute action de tiers sur ces fondements et notamment, à prendre à sa charge l'ensemble des frais engagés par la société APTAE SOLUTIONS dans le cadre de la défense de ses intérêts, qu'il s'agisse de frais d'avocats, de frais d'huissiers ou de tous frais de procédure de quelque nature que ce soit, ainsi que l'ensemble des éventuelles condamnations prononcées à l'encontre de la société APTAE SOLUTIONS.

## 9-6 ASSURANCE

Dans le cadre de ses activités objet des présentes, la société APTAE SOLUTIONS a souscrit une assurance auprès de la Compagnie d'Assurances ALLIANZ, couvrant les risques liés à la mise en œuvre de sa responsabilité civile professionnelle.

Sa responsabilité ne saurait toutefois être engagée par le client à ce titre pour un montant supérieur à DEUX MILLIONS D'EUROS (2.000.000 €), tous postes de préjudices confondus.

De même, outre les exclusions ci-dessus listées, la société APTAE SOLUTIONS ne saurait être tenue pour responsable de tous dommages résultant, de manière directe ou non :

- > d'une inobservation, par le client, des prescriptions émises par elle ;
- > de la survenance d'un événement de force majeure au sens des dispositions de l'article 1218 nouveau du Code Civil ;
- > plus généralement, d'une inobservation par le client de l'une quelconque des obligations mises à sa charge en vertu des présentes ;

## **10 - CONFIDENTIALITE**

Les parties s'engagent à conserver confidentiels tous les documents et informations qui lui seront communiqués par l'autre partie dans le cadre de l'exécution des présentes.

Elles s'engagent par ailleurs à faire respecter cette obligation à l'ensemble de leur personnel, salarié ou non, ainsi qu'à l'ensemble de leurs éventuels sous-traitants.

La présente obligation demeurera en vigueur pendant toute la durée du présent contrat et sans limitation de durée à compter de son expiration.

Nonobstant les stipulations précédentes, ne seront pas considérés comme confidentiels :

- > Les informations et documents appartenant au domaine public ou qui y tomberaient sans que cela ne soit le fait de la partie en cause ;
- > Les informations et documents communiqués à l'une des parties par un tiers sans mention de confidentialité ;
- > Les informations et documents déjà en possession de l'une des parties au jour de leur communication par l'autre partie.

## **11 – CNIL**

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la société APTAE SOLUTIONS informe le client qu'elle a déclaré la collecte et le traitement de données personnelles auprès de la CNIL, dans les formes de la norme simplifiée n° NS-048, le 6 janvier 2017 sous le numéro 2023557.

La société APTAE SOLUTIONS informe le client que toutes les informations personnelles qu'elle aura été amenée à collecter sur lui sont traitées de façon confidentielle et sont réservées à son usage exclusif. Elle s'engage ainsi à ne les communiquer que dans le cadre du bon exercice des prestations qui lui sont confiées aux termes des présentes et sous mention de confidentialité. La société APTAE SOLUTIONS garantit en outre aux clients qu'elle prend toutes les précautions utiles afin de préserver la sécurité et l'intégrité des données personnelles qu'elle aura collectées.

Les données personnelles collectées par la société APTAE SOLUTIONS sont utilisées par elle en interne, à des fins notamment de gestion de relations commerciales et du suivi de la relation client.

Sauf instructions en sens contraire du client, la société APTAE SOLUTIONS informe en outre ce dernier qu'elle est susceptible de lui adresser des offres commerciales pour des services et/ou prestations qu'elle propose analogues, à ceux qu'il a initialement commandés.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant en adressant une demande en ce sens à la société APTAE SOLUTIONS, soit par courrier électronique à l'adresse [contact@aptae.solutions.fr](mailto:contact@aptae.solutions.fr), soit par courrier postal à l'adresse suivante : SARL APTAE SOLUTIONS, 109 boulevard des Anglais, 44100 NANTES. Toute demande doit, sous peine de ne pas être traitée, contenir a minima les informations suivantes : nom, prénom, adresse électronique, adresse postale et copie d'une pièce d'identité.

La société APTAE SOLUTIONS informe les internautes qu'en cas de demande de suppression de tout ou partie des données les concernant, elle est susceptible de les conserver dans ses archives pour une durée lui permettant de satisfaire à toute obligation légale, comptable et/ou fiscale lui incombant.

## **12 - ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

**Les présentes Conditions Générales sont régies par la loi française.**

**Sauf règles de compétence revêtant un caractère obligatoire, tout litige relatif à la formation, l'interprétation et/ou à l'exécution des présentes conditions générales sera soumis, à défaut d'accord amiable, au Tribunal de Commerce de Nantes, lieu du siège social de la société APTAE SOLUTIONS et ce, quel que soit le lieu d'utilisation des applications logicielles et/ou des solutions informatiques, quel que soit le lieu d'exécution des prestations commandées à la société APTAE SOLUTIONS et le siège du client, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.**